

COPIE

Crolles, le 28 mai 2014

Conseil Général de l'Isère
M. André VALLINI, Président
7 rue Fantin Latour- BP 1096
30022 GRENOBLE Cedex 01

Nos réf. : DIR/CP-PA/n°2014-77

Affaire suivie par : P. ALBERTO

Objet : Tracé de la ligne Transisère 6020

Monsieur le Président,

L'an dernier, suite à une forte mobilisation de l'ADTC et des élus locaux concernés, vous nous informiez de votre décision de suspendre votre projet de restructuration de la ligne 6020. Vous indiquiez alors vouloir prendre le temps de la concertation sur la réduction du tracé, alors envisagé de la place de Verdun de Grenoble au gymnase Léo Lagrange de Crolles.

De nouveau alerté par l'ADTC fin avril, nous apprenons votre décision de modifier, dès septembre 2014, le terminus grenoblois de la ligne de la gare routière à la place de Verdun.

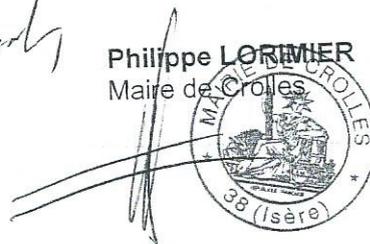
Aussi, conformément aux engagements que vous aviez formulés en juillet 2013, je souhaiterais pouvoir prendre connaissance des mesures de concertation mises en œuvre sur le sujet, et les éventuelles études d'impact qui ont conduit à cette décision.

Par ailleurs, l'AOTU du Grésivaudan étant en pleine élaboration de son plan de déplacements urbains, il me paraîtrait opportun que cette modification puisse être étudiée en lien avec le Grésivaudan.

Concernant la commune, dans la mesure où cette restructuration, bien que moindre que celle envisagée l'an passé, pénalise tout de même la mobilité des usagers du Grésivaudan, je vous informe que la municipalité crolloise n'y est pas favorable.

Vous remerciant par avance de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Copie : M. Francis Gimbert, Président de la Communautés de communes du pays du Grésivaudan